

Portail famille

Désormais accessible sur le site, le [Portail famille](#) est un espace dédié aux modes d'accueils de votre enfant et à la facilité de vos démarches administratives.



Grâce au Portail famille vous avez la possibilité de réserver et payer, de consulter vos factures en ligne ou modifier vos données personnelles. Vous n'êtes donc plus contraint de vous déplacer en mairie pour vous acquittez de vos factures.

Simple, gratuit et disponible 24h/24, cet outil entièrement personnalisé est à la disposition des familles dont les enfants sont inscrits en début d'année dans l'un des services municipaux.

Le Portail famille vous permet :

- La réservation pour les activités (obligatoire) : vous pouvez dès à présent vous inscrire pour toute l'année scolaire et les périodes de petites vacances (l'inscription pour la période estivale ne sera ouverte qu'après les vacances de février). Les inscriptions et annulations sont possibles jusqu'à 6 jours avant la date souhaitée.
- Un accès sécurisé de chez soi.
- La possibilité de mettre à jour le dossier initial de préinscription sans se déplacer au service éducation et de mettre à jour ses données financières en vue du calcul du

quotient familial.

Les préinscriptions seront toujours possibles au guichet du service éducation. Un poste informatique sera disponible au rez-de-jardin de l'hôtel de ville pour effectuer vos préinscriptions, si vous ne disposez pas d'accès à internet chez vous.

Infos pratiques

- Réservations aux activités obligatoires (délai de 6 jours pour annuler et réserver)
- Paiement en fin de mois à réception de la facture. Il n'y a donc plus de panier.
- Pour savoir ce qui a été réservé, il suffit de revenir sur le calendrier et regarder les jours sélectionnés.
- Pour le mercredi et les vacances, les places sont limitées. Il est donc possible de ne pouvoir réserver même dans les délais impartis si le nombre de place maximum est atteint.

Document(s)

[Conditions générales d'utilisation du Portail Famille](#)

[Règlement intérieur accueil familial de la Maison de l'Enfance](#)

[Règlement intérieur des multi-accueils](#)

[Règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires](#)

[Modèle de contestation de facture pour les familles](#)

Liens utiles

[Accéder à votre espace famille](#)